## [Texte]

It is up to the committee to make this decision about the line of questioning if you wish to, but it is up to you.

Mr. McDermid: Both the critics are here, and I think that if the minister is going to make a statement, it would be only fair that they have an opportunity to question him on that statement, but I would think that one round would be fair enough.

Mr. McGrath: What my colleague is saying is that you can only depart from the immigration estimates by consent. We are prepared to give that consent if the minister will make up for the time later on in the day.

### An hon. Member: Yes.

Le vice-président: Est-ce que je pourrais avoir l'opinion de nos collègues?

Mr. Heap: I would hope, Mr. Chairman, like the honourable conservative critic, I came according to notice prepared on the matter of immigration, and I would hope that we will have our normal duration of time on that subject. Provided the minister can stay in order to complete that obligation, I would be quite interested both to hear what he has to say first and then to carry through with the normal length of meeting.

Le vice-président: Est-ce que mon collègue du Parti libéral est d'accord?

Mr. Deniger: I have questions for manpower and the immigration side. I would accept the minister's statement, but I want to ask questions on immigration.

## Le vice-président: Monsieur le ministre.

The Hon. L. Axworthy (Minister of Employment and Immigration): Thank you, Mr. Chairman. I would certainly be prepared to provide any extension time for the discussion of immigration. The only reason I suggest it, and I think I did raise it at the last meeting, members of committee had raised questions about work-sharing, and I was not in a position to answer it then, because it had not completed Cabinet, but I am in position today, so I thought we could use the occasion if any people who have particular interest in employment matters, and the committee wanted to raise that this would be an opportunity to do it, and I would only indicate to members of the committee that we have undertaken two decisions relating to work-sharing: one, is to extend the program for temporary layoffs. The program that has been running since December, 1981, fbr another year until May 27, 1984. That will continue to provide the protection and security that we have been offering.

# [Traduction]

C'est au comité qu'il revient de décider s'il veut ou non prévoir une période de questions après lecture de la déclaration du ministre. C'est à vous de décider.

M. McDermid: Les deux critiques sont ici, et il me semble que si le Ministre va faire une déclaration, il serait tout à fait normal qu'ils aient l'occasion de lui poser des questions. Mais je pense qu'un tour serait suffisant.

M. McGrath: Ce que mon collègue essaie d'expliquer, c'est que l'on ne peut étudier autre chose que les prévisions budgétaires établies pour l'immigration que s'il y a consentement unanime. Nous sommes prêts à donner notre consentement si le ministre accepte de nous rendre plus tard le temps que l'on consacrera à cette autre question.

### Une voix: Oui.

The Vice-Chairman: Could I have the opinion of our colleagues?

M. Heap: Monsieur le président, tout comme le critique des conservateurs, je suis venu ici en m'attendant à ce que nous étudiions ce qui était prévu sur la feuille de convocation. J'espère que nous disposerons de la période de temps normale pour étudier cette question. Si le ministre est prêt à rester plus longtemps pour remplir ses obligations envers le comité, je suis prêt à écouter tout d'abord ce qu'il a à dire puis à passer à l'étude de la question pour laquelle a été convoquée la réunion, s'il est entendu qu'on pourra consacrer à cette étude la période de temps normalement prévue.

**The Vice-Chairman:** Is my colleague from the Liberal Party in agreement?

M. Deniger: J'ai des questions à poser au sujet de la maind'oeuvre et de l'immigration. Je veux bien que le ministre nous lise sa déclaration, mais je tiens à poser mes questions au sujet de l'immigration.

#### The Vice-Chairman: Mr. Minister.

L'honorable L. Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Merci, Monsieur le président. Je suis tout à fait prêt à prolonger la durée de la réunion pour que nous puissions discuter aussi longtemps que prévu de la question de l'immigration. Si j'ai proposé de discuter d'autre chose, je pense que j'ai soulevé cela lors de la dernière réunion, car les députés m'avaient posé des questions au sujet du travail partagé; c'est uniquement parce que je n'avais pas été en mesure à ce moment-là d'y répondre, car le Cabinet n'avait pas terminé son travail. Mais je puis aujourd'hui vous fournir des renseignements à ce sujet, et c'est pourquoi j'avais pensé qu'il serait bon de profiter de la réunion d'aujourd'hui pour permettre à ceux qui s'intéressent à l'emploi de m'interroger là-dessus. J'aimerais tout simplement dire aux membres du comité que nous avons pris deux décisions relativement au travail partagé: Tout d'abord, nous avons décidé de prolonger le programme pour les mises à pied temporaires. Ce programme est en vigueur depuis décembre 1981, et il sera prolongé jusqu'au 27 mai 1984. Nous pourrons ainsi maintenir la protection et la sécurité que nous offrons depuis la mise en vigueur de ce programme.